

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE DES LAURENTIDES

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, Diane Champagne, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 10 juillet 2018 à 19 h 30 au 2121, chemin des Hauteurs.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Construction d'un bâtiment de ferme (écurie)

Dimension du bâtiment principal : 83,54 m²;

Superficie totale projetée du bâtiment accessoire : 658,49 m²;

Dimension du terrain : 69 655,2 m².

Description :

- Construction d'un bâtiment de ferme (écurie);
 - Superficie totale du bâtiment projeté : 240,8 m²
 - Hauteur du bâtiment projeté : 9 mètres.

Identification du site concerné : Lots 44-4, rang 09, 2000, chemin du 9^e Rang, matricule 5017-68-2589.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Lucie-des-Laurentides ce 28 juin 2018

Diane Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Diane Champagne, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 16 h 00 le 28 juin 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,



Diane Champagne, Directrice générale et secrétaire-trésorière